BREVES MARINES N°272



LA RÉÉMERGENCE DE LA CONFLICTUALITÉ EN MER

L'augmentation des échanges commerciaux, les possibilités d'exploitation croissante des ressources marines et des objectifs de sécurité, poussent les Etats à s'assurer du contrôle des espaces maritimes pour des raisons d'ordre stratégique ou économique. Cette compétition croissante engendre des remises en cause du droit de la mer, la mise en place de stratégies maritimes assumées de domination et une course aux armements qui augmentent le risque d'incidents et potentiellement de confrontation en mer.

LA MER: UN ESPACE DE COMPÉTITION

La mer est devenue un espace de compétition pour le contrôle des espaces maritimes à des fins économiques ou stratégiques.

Compétition économique d'abord, elle vise à l'accaparement et à l'exploitation des ressources halieutiques et énergétiques en mer, qu'elles soient actuelles ou futures. Des régions entières sont particulièrement touchées, le golfe de Guinée, la zone Arctique, la Méditerranée orientale ou la mer de Chine. En outre, les ressources à terre exploitées depuis la mer sont aussi concernées, à travers les interfaces portuaires et fluviales. La mainmise sur ces infrastructures permet une captation des ressources terrestres, qu'elles soient minières, énergétiques ou encore agricoles.

La sécurisation des flux maritimes, indispensables aux économies modernes est aussi devenue un enjeu essentiel. Il s'agit d'assurer la fluidité et la liberté de navigation et la sécurité des infrastructures portuaires. C'est le concept des « nouvelles routes de la soie » dont l'objectif est de renforcer la connectivité de la Chine en s'appuyant sur un réseau mondial d'infrastructures portuaires, énergétiques et de transport.

La compétition pour les espaces maritimes a aussi pour but de permettre aux flottes de guerre d'accéder aux zones de crises par la densification de la présence navale sur certains théâtres disputés, comme le golfe arabo-persique ou la Méditerranée orientale.

Enfin, elle permet de contrôler les approches ou d'isoler un concurrent, comme le pratique la Chine dans l'ouest du Pacifique ou la stratégie d'endiguement des Etats-Unis face à la défense en profondeur chinoise ou encore la sécurisation préventive du golfe du Bengale par l'Inde.

ACTIVE OFFSHORE DEFENCE CONTRE POLITIQUE DU CONTAINMENT

Dans la rivalité sino-américaine, la stratégie chinoise consiste en une Active Offshore Defence, c'est-à-dire une succession de cercles concentriques avec une sanctuarisation des approches maritimes du pays en mer de Chine (première chaîne d'îles) puis une maîtrise aéromaritime jusqu'à 3000 km des côtes (deuxième chaîne d'îles). À l'opposé, les États-Unis appliquent la politique du containment, c'est-à-dire le contrôle de la puissance navale chinoise en Asie-Pacifique par le renforcement des pré-positionnements et des points d'appui et l'établissement de partenariats stratégiques avec d'autres pays.

DÉSORMAIS, LA FORCE PRIME SOUVENT SUR LE DROIT

Le droit de la mer issu de la Convention des Nations Unies de 1982, qui garantit la liberté d'usage de la mer, est aujourd'hui de plus en plus remis en cause par des puissances maritimes qui revendiquent des droits de souveraineté ou d'exploitation en se basant sur des arguments historiques ou géographiques. De plus, le principe de « non-souveraineté » des eaux internationales facilite la politique du fait accompli. La Chine revendique ainsi l'extension de ses eaux territoriales en mer de Chine méridionale pour des raisons historiques (malgré des décisions contraires de la Cour de justice internationale) et s'approprie à l'usure ou par la force des archipels qu'elle revendique. Elle considère aussi le détroit de Taïwan, pourtant en grande partie situé dans les eaux internationales, comme faisant partie intégrante de son territoire maritime.

De la même façon, la Turquie justifie ses recherches d'hydrocarbures dans les zones économiques exclusives grecques ou chypriotes par des droits d'extension de sa ZEE et l'existence d'une ZEE de la République turque de Chypre du Nord.

En représailles, les puissances maritimes historiques qui prônent le respect du droit international de la mer, conduisent des campagnes de « Freedom of Navigation Operations » qui consistent à mener des opérations aéromaritimes dans les zones internationales contestées ou revendiquées par des pays tiers, ce que ces derniers assimilent alors à des provocations.

LE DÉVELOPPEMENT DE STRATÉGIES DE PUISSANCE

Cette rivalité en mer se traduit par plusieurs modes d'expression de puissance et s'affirme par le développement de forces navales conformes à la posture adoptée par chaque pays. Elle peut ainsi prendre plusieurs formes :

- Le renforcement de la dissuasion nucléaire, ce qui explique le développement accéléré de leur arsenal nucléaire par la Chine et l'Inde et la modernisation des arsenaux de la Russie, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, et pour d'autres pays, des velléités de développer un programme nucléaire.
- L'utilisation de stratégies asymétriques qui permettent de combler le déséquilibre des forces en présence, comme les provocations iraniennes envers les Etats-Unis dans le golfe arabo-persique ou d'usure des forces saoudiennes qui soutiennent les Houthis yéménites.

- La stratégie de déni d'accès et d'interdiction de zone (dite A2/AD : Anti-Access / Area Denial) qui consiste à sanctuariser une zone avec la volonté d'entraver la liberté de navigation des forces jugées adverses, par le marquage systématique des bâtiments adverses ou des démonstrations de puissance aérienne. C'est particulièrement le cas de la Russie en Baltique, en Arctique, en mer Noire et en Extrême-Orient par la Chine. La dernière décennie montre une tendance au renforcement de ce type d'actions.

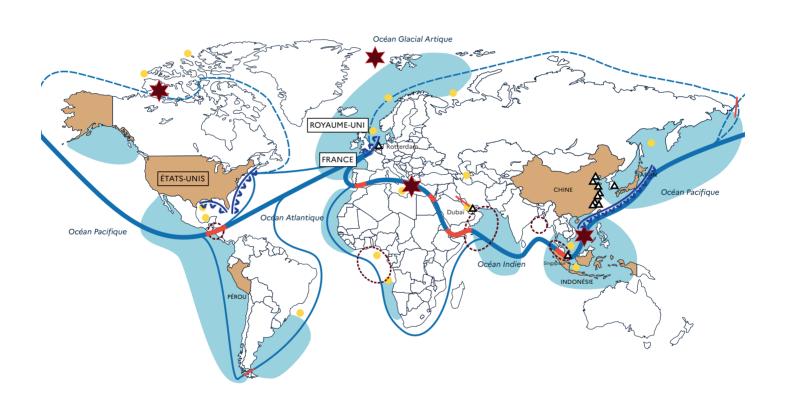
UN RÉARMEMENT NAVAL GÉNÉRALISÉ

Pour conforter leurs ambitions et atteindre leurs objectifs, les États se sont engagés dans un réarmement naval très marqué. Selon leurs capacités industrielles et financières et leurs ambitions, ils privilégient, pour les

grandes marines, les porte-avions et les bâtiments amphibies ainsi que les sous-marins nucléaires, pour les puissances moyennes ou émergentes les bâtiments de moindre tonnage, les sous-marins et les missiles de croisière. Par ailleurs, des États ou des groupes armés non étatiques qui visent la rupture d'équilibre, utilisent des moyens asymétriques moins évolués mais en mesure de remettre en cause la supériorité locale des acteurs majeurs.

Deux tendances sont particulièrement significatives. La prolifération sous-marine qui voit passer le nombre total de sous-marins dans le monde de 463 en 2012 à 540 en 2021 avec un parc rajeuni et de qualité nettement supérieure et la dissémination de moyens plus classiques (y compris par des acteurs non étatiques) tels que les mines, les engins explosifs improvisés sans parler des drones de tous types, adaptés à tous les milieux, qui ne cessent de se développer.

UNE COMPÉTITION EN MER POUR DE MULTIPLES ENJEUX



Un espace de circulation Des enjeux économiques Des enjeux stratégiques Passages maritimes Autoroutes maritimes Grandes zones de pêche stratégiques Routes maritimes Les 5 premiers États du monde pour le volume de la pêche Zones de rivalités entre États Route maritime altenative riverains pour l'exploitation lors du dégel de la banquise Les 3 premiers États du monde FRANCE des ressources pour leur domaine maritime Façades maritimes Zones de piraterie Ports majeurs Gisements d'hydrocarbures offshore





